



EUROPEAN
ORGANIZATION
OF REGIONAL
AUDIT INSTITUTIONS



1ère séance:

Audit des programmes environnementaux

Conférenciers:

Kikis Kazamias

Barbara Hurst

Klaus Mayramhof

Valeryi I. Khripun

Victor Eiff (modérateur)

Présentation du rapport de la CdCE sur le programme LIFE 2000-2006

Kikis Kazamias
Membre chipriote
Cour des comptes européenne

Dans ce rapport spécial, la Cour des comptes européenne évalue l'efficacité de la gestion, par la Commission, des subventions accordées aux projets LIFE-Nature, sous l'angle de la durabilité de leurs résultats. LIFE-Nature, une composante de LIFE, permet de cofinancer des projets propices à la conservation des espèces et des habitats dans les États membres, principalement en rapport avec les sites Natura 2000.

D'une manière générale, les projets contrôlés ont contribué à la conservation des espèces et des habitats visés, notamment dans les sites Natura 2000; ils ont ainsi permis de soutenir les efforts des États membres, ainsi que ceux des citoyens européens qui travaillent bénévolement dans des associations et qui militent en faveur de la conservation de la biodiversité. Au terme de l'audit, la conclusion est cependant que le maintien des mesures financées par LIFE-Nature n'est actuellement pas suffisamment assuré après l'achèvement des projets.

Depuis le premier instrument LIFE (acronyme signifiant *L'instrument financier pour l'environnement*), introduit en 1992, la Commission a progressivement développé et amélioré ses systèmes de gestion et de contrôle, entre autres en tenant compte des résultats des précédents audits de la Cour. D'autres changements ont été apportés suite au démarrage de LIFE+, qui porte sur la période 2007-2013. Bien que d'importants progrès aient déjà été réalisés, les systèmes peuvent encore être améliorés, de sorte qu'il soit possible d'obtenir une certaine assurance que les mesures de conservation financées par l'UE atteignent mieux leurs objectifs et qu'elles continuent lorsque le financement communautaire du projet s'arrête. Le rapport donne des précisions sur les insuffisances relevées dans les différentes phases de la gestion des projets: procédure de sélection, mise en œuvre et contrôle des projets, diffusion des résultats et gestion à long terme des résultats des projets. Pour garantir la durabilité de ceux-ci, il conviendrait de remédier aux insuffisances mises en évidence.

La Cour recommande que la Commission prenne davantage en considération les différents facteurs pertinents pour la durabilité des résultats des projets, afin d'améliorer la diffusion des connaissances acquises et de mettre en place un suivi systématique des projets après le paiement final.

Les observations formulées restent importantes pour la gestion par la Commission, puisque les questions soulevées concernent également les nouveaux projets LIFE+. Sur le plan financier, LIFE est le plus important investissement européen spécifiquement dédié à l'environnement et directement géré par la Commission; il s'agit d'un outil essentiel au regard des objectifs de la politique environnementale de l'Union européenne.

Présentation de l'étude menée par Audit Scotland sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des établissements publics en Écosse

Barbara Hurst,

Directrice des rapports publics (organismes de santé, prise en charge de proximité et administration centrale)

Audit Scotland

L'optimisation de l'efficacité énergétique représente l'un des moyens les moins coûteux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique. Par conséquent, le secteur public a un rôle important à jouer pour promouvoir cette efficacité énergétique. De plus, l'aspect financier est loin d'être négligeable. En effet, les dépenses énergétiques du secteur public écossais se sont élevées à 206 millions de livres sterling (235 millions d'euros) en 2006/2007. En décembre 2008, Audit Scotland a publié un rapport sur les progrès réalisés par le secteur public écossais en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'objectif de cette étude était d'évaluer les résultats obtenus par le secteur public écossais pour optimiser l'efficacité énergétique de ses bâtiments et moyens de transport. Notre étude a porté sur les institutions locales, les organismes de santé et l'administration centrale. Nous avons effectué un sondage auprès d'une centaine d'organisations pour obtenir des informations sur la consommation et les dépenses énergétiques. Nous avons étudié 15 institutions en détail, interrogé les employés directement concernés par la gestion de l'énergie et évalué 85 stratégies de gestion énergétique par rapport aux critères de pratiques d'excellence.

Les résultats de l'étude ont montré qu'une baisse de 4 % de la consommation d'énergie a été obtenue dans le secteur public entre 2004/2005 et 2006/2007. Les meilleurs résultats ont été enregistrés par les organismes de santé alors que la consommation de l'administration centrale a augmenté. Au cours de la même période, les dépenses énergétiques ont augmenté de 46 % – une augmentation due principalement à la hausse du prix de l'énergie qui a doublé entre 2004 et 2008.

Il est nécessaire que le gouvernement écossais et les organismes publics mettent en place une politique plus dynamique pour promouvoir l'efficacité énergétique. Dans de nombreux cas, la gestion de l'énergie ne fait pas partie des préoccupations essentielles des organisations. La plupart du temps, les stratégies de gestion de l'énergie ne sont pas suffisamment intégrées dans les vastes programmes définis par les organisations. En outre, lesdits programmes sont parfois médiocres. Les résultats en matière de gestion énergétique ne sont pas suffisamment contrôlés et rapportés pour pouvoir évaluer avec précision les progrès réalisés dans le cadre de l'optimisation de l'efficacité énergétique.

Audit Scotland donnera suite à cette étude en 2011 pour évaluer les progrès accomplis.

Audit de la gestion des déchets au Tyrol

Klaus Mayramhof
Président
Cour des comptes de l'État fédéré du Tyrol

Voir également les comptes rendus de la Cour des comptes fédérale autrichienne (2006 et 2007) ainsi que les rapports de la cour des comptes régionale du Tyrol (2003 et 2008).

Généralités

Situation en Autriche :

La gestion des déchets présente un niveau de qualité élevé

Critères principaux:

- Prévention des déchets
- Traitement des déchets
- Élimination des déchets

Je me limiterai ici à l'élimination des déchets

Dispositions légales:

1. Droit européen
2. Loi autrichienne sur la gestion des déchets
3. Droit en matière de gestion des déchets et concepts régionaux
4. Ordonnance sur les décharges de 1997 avec interdiction de dépôt des déchets à partir de 2004
5. Le chef du gouvernement du Tyrol a fait usage de ses prérogatives et prolongé ce délai jusque fin 2008

Situation au Tyrol

L'élimination des déchets au Tyrol ne correspondait pas à l'état de l'art par manque de consensus politique.

L'interdiction de dépôt des déchets a donné lieu à une bataille politico-scientifique sur la méthode d'élimination appropriée.

Bien que la majorité des experts ait favorisé le processus d'incinération, le Tyrol n'a pu se décider à implanter une usine d'incinération des déchets centralisée.

Motifs:

- Volonté décisionnelle insuffisante au niveau politique
- Résistance de la population liée au manque et à la mauvaise qualité de l'information par les milieux politiques et officiels

Cas particulier de la décharge de Riederberg

Conformément à la législation régionale et au concept de gestion des déchets en vigueur, le Tyrol est responsable de la construction et de l'exploitation des installations de traitement publiques, des décharges, ainsi que des entrepôts intermédiaires pour les déchets faisant l'objet d'un tri sélectif.

Dans la mesure où l'exploitation n'est pas assurée par l'état fédéré (*Land*) du Tyrol, il y a lieu de prévoir des contrats de droit civil avec des communes, communautés de communes ou autres entreprises appropriées.

En 1992, le *Land* du Tyrol a conclu un contrat avec une entreprise partenaire, cette dernière s'engageant à exploiter une décharge publique et à prendre en charge l'ensemble des déchets collectés par le service de la voirie des communes du secteur.

Le *Land* doit veiller à ce que tous les déchets collectés par le service de la voirie du secteur considéré soient transportés vers le site de décharge.

L'autorisation de construction et d'exploitation était associée à l'obligation de fournir une garantie de suivi (sous forme de garantie bancaire) pour le traitement des déchets en cas de fermeture de la décharge.

Pendant longtemps, les autorités n'ont pas réclamé cette garantie.

En 2007, l'exploitant de la décharge a fait faillite. Compte tenu du manque de garantie, le *Land* du Tyrol est désormais tenu de supporter les coûts du traitement de suivi des déchets.

Aux dernières estimations, ces coûts s'élevaient à 20 millions d'euros.

Causes :

- Composition équivoque de la société d'exploitation
- Manque de cohérence de la part des autorités
- La réduction des quantités de déchets planifiées après l'approbation d'une usine de traitement des déchets dans le secteur en question conduit à
 - des tarifs qui ne couvrent pas les frais
 - un dépôt illégal de déchets provenant d'autres *Länder*
 - faillite

Enseignements :

- Pas de transfert de responsabilités publiques à des tiers privés

Synthèse :

Compte tenu de l'interdiction de dépôt des déchets et du refus de construire une usine d'incinération, les déchets doivent à présent être réacheminés vers des sites à l'étranger depuis un *Land* comme le Tyrol qui connaît un grave problème de transport en transit. Aucune solution n'est en vue.

Les responsables du contrôle des finances publiques ont évoqué cette situation à maintes reprises, sans aucun effet.

Audit de la désaffectation des mines de charbon dans l'oblast de Rostov

Valery I. Khripun

Président

Chambre de contrôle et des comptes de la région de Rostov

L'industrie houillère est une des principales industries de la région de Rostov. Le passage à l'économie de marché a entraîné la fermeture massive de sites de production qui n'étaient plus rentables. Il est alors apparu clairement que la fermeture des vieux puits de mine de la région entraînerait un changement complet des caractères de la pollution « techno-anthropogène ».

Une des graves conséquences écologiques de l'inondation totale des mines, survenue à l'arrêt de leur exploitation, a été la résurgence des eaux usées, hautement minéralisées, qui ont pollué les terrains contigus et envahi les sous-sols des maisons d'habitation, y produisant également un dégagement dangereux de vapeurs à faible teneur en oxygène. Les logements sont alors devenus inhabitables et ont dû être démolis. Les eaux souterraines des mines, en atteignant les rivières, ont nui à la qualité de l'eau des réservoirs d'eau potable. D'autres problèmes sont devenus très importants, notamment la restructuration et la remise en culture du sol, abîmé par l'industrie houillère, l'élimination des terrils, et la suppression des failles et des effondrements.

La solution de ces problèmes a été l'un des moments clés du programme de développement des régions minières. Les investissements de l'Etat se sont orientés non seulement vers le soutien social pour la création de nouveaux sites de production et de nouveaux emplois pour les travailleurs devenus chômeurs suite à la restructuration, mais aussi vers des projets de protection de la nature, vers la reconstruction des bâtiments de l'infrastructure sociale, la démolition des logements vétustes et l'aide aux citoyens pour l'achat de nouveaux logements.

Le financement de ces projets provenant de plusieurs budgets (fédéraux, régionaux et locaux), la Chambre de contrôle et des comptes de la région de Rostov a exercé ses pouvoirs de contrôle en participant en 2006-2007 - conjointement avec la Cour des comptes de la Fédération de Russie - à l'audit qui a été effectué sur l'utilisation efficace des fonds budgétaires destinés à ces propos.

Ce contrôle avait pour but d'estimer l'efficacité de l'utilisation des fonds destinés à la restructuration de l'industrie houillère ainsi que d'élaborer des recommandations concernant la réalisation des programmes de l'Etat et des programmes locaux de développement, où figuraient au premier plan l'occupation professionnelle de la population des villes de mineurs et la liquidation des conséquences écologiques négatives.

L'exposé présente les méthodes de déroulement du contrôle, ses résultats, ainsi que les mesures prises par les autorités pour la réalisation des propositions des organismes de contrôle. Il indique également les possibilités du contrôle régional pour résoudre les problèmes écologiques des régions minières et présente une analyse de l'état actuel des problèmes déjà mis en évidence.